



ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION :
FORMULAIRE DE DÉCLARATION DOMMAGES

Votre numéro contrat

Téléphone Adresse mail @

Date de survenance du sinistre / /

• **LIEU DE SURVENANCE**

Rue

Code postal Ville

Pays

• **HABITATION**

- Type d'habitation ? Maison particulière
 Appartement en co-propriété régité par un syndic
 Appartement régité par un seul propriétaire

• **ORIGINE DU SINISTRE**

Quelle est l'origine du sinistre ?

- Événements climatiques (tempête, grêle...)
- Vol ou tentative de vol
- Vandalisme
- Bris d'éléments vitrés
- Incendie
- Dommages électriques
- Catastrophe naturelle
- Dommages par un véhicule terrestre à moteur

Précisez les circonstances et détails du sinistre

.....
.....

Le tiers est-il identifié ? OUI NON

Si oui, un constat amiable a-t-il été complété ? OUI NON

• **SITUATION À COMPLÉTER UNIQUEMENT EN CAS D'INCENDIE**

S'agit t'il d'une location meublée ? OUI NON

La résiliation du bail a-t-elle été demandée ? OUI NON

Si oui ? A quelle date ?/...../.....

• **LES DOMMAGES OCCASIONNÉS**

Quels sont les dommages subis ?

Immobilier

.....
.....

Mobilier

.....
.....

Embellissements

.....
.....

Autres dommages

.....
.....

Date de la déclaration/...../.....

Signature

Pour démarrer l'instruction de votre dossier, vous devez nous transmettre, en plus du formulaire de déclaration, les pièces complémentaires suivantes à **gestion-sinistres@altima-assurances.fr** :

- en cas de vol, tentative de vol ou vandalisme : le dépôt de plainte et compte rendu d'infraction,
- un état estimatif des dégâts subis (**[télécharger le document](#)**),
- pour une dégradation ou destruction du mobilier vous appartenant, les justificatifs d'achat,
- le devis de réparation ou une attestation d'irréparabilité réalisée par le professionnel/réparateur de votre choix,
- devis détaillé des travaux à réaliser dans le logement (embellissements, réparation...),
- en cas de dommages causés par un véhicule le constat amiable automobile (**[télécharger le constat](#)**),
- quelques photos des dégâts.



MRHRDDOMMAGES - 08/2022